

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le sept février deux mil vingt-trois, à vingt heures, à la Mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Jean-Paul De Vermont, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Alain Arnaud, Geneviève Foley, Maryline Trichard, Mirabelle Rousset-Charensol, Xavier Collonge, Ludovic Batteur, Damien Lamboley
Excusé : Adrien Carret

Laurence Renoux a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 2 février 2023

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I. AFFAIRES DIVERSES

Affaires scolaires

1. Conseil municipal des jeunes

Rapporteur : Myriam Perrin, adjointe aux affaires scolaires

Lors des élections du samedi 28 janvier, 28 jeunes sont venus voter sur 169 inscrits soit un taux de participation de 16.57 %.

La cérémonie d'investiture se déroulera le vendredi 17 février à 19h45 en présence des parents, du directeur de l'école et des membres du conseil municipal. Chaque jeune se verra remettre une carte d'identité, une écharpe, une pochette avec un livret, un bulletin municipal, un bloc note et un stylo.

Les élus se sont répartis l'accompagnement des jeunes en 3 commissions :

- Environnement : Jean-Charles Perrin et Xavier Collonge
- Aménagement : Maryline Trichard et Ludovic Batteur
- Animation et culture : Myriam Perrin et Sandrine Bessenay

Avant la cérémonie d'investiture, les jeunes seront invités à s'inscrire dans la commission de leur choix.

II. FINANCES

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

1. Approbation du compte de gestion 2022

Le Conseil Municipal de la commune de VAUX en BEAUJOLAIS, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

▪ **Approbation du compte administratif 2022**

Monsieur le Maire présente aux conseillers, le compte administratif 2022 qui donne les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	1 187 911.71 €	1 187 911.71 €	491 503.93 €	491 503.93 €
Réalisé	676 963.14 €	905 440.40 €	181 050.18 €	304 997.63 €
Résultat 2022	228 477.26 €		123 947.45 €	
Résultat 2021	491 886.63 €		6 520.23 €	
Résultat de clôture de l'exercice 2022	720 363.89 €		130 467.68 €	
Résultat final 2022	850 831.57 €			

Le Maire s'étant retiré, Monsieur Jean-Paul de Vermont fait approuver le Compte Administratif 2022, qui est adopté à l'unanimité.

▪ **Réflexion sur les projets d'investissement**

- utilisation des eaux pluviales sur les bâtiments scolaires
- installation photovoltaïques
- théâtre en plein aire
- éclairage LED sur l'ensemble de la commune
- changement de la cassette au-dessus du chauffage de la salle du stade
- système de refroidissement pour la classe 5
- budget pour le conseil municipal des jeunes : skate parc, table de ping pong

2. Aménagement de la Route de la Cime

Suite au refus sur l'année 2022, un nouveau dossier de demande d'aide au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) sera déposé pour le projet d'aménagement de la route de la Cime avant le 15 février 2023 à hauteur de 110 000 €.

III. BATIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Jean-Paul de Vermont, adjoint aux bâtiments

1. Informations

- Déplacement pissotière : les travaux débuteront début mars
- Résidence Ponoisse – Appartement G – Les travaux sont terminés. Mr PAZOLA Kevin est retenu.
- Le carrelage dans le hall de mairie et dans l'accueil est soufflé. L'entreprise Aubonnet doit y remédier dans le cadre de la garantie décennale.

2. Salle Saint Martin

Plusieurs personnes ont signalé que le sol de la salle est glissant lors de soirée. Ce problème serait lié à un problème de condensation qui se forme lors de l'arrêt de la ventilation. Les locataires seront avertis lors des états des lieux et un affichage a été mis en place en attendant de sécuriser le boîtier. En second lieu, si ces mesures ne sont pas suffisantes, un produit abrasif pourra être appliqué sur le carrelage.

IV. ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

Voirie

1. Aménagement du Bourg

Après concertation avec le Syder, les travaux d'enfouissement des réseaux sur la route de la Cime débuteront le 17 juillet (après le passage du Tour de France) pour une durée de deux mois environ. Cette période évitera les difficultés liées aux transports scolaires. Pour l'éclairage, il a été acté un abaissement à 20% de 23h à 6h du matin et d'être à 80% le reste du temps.

Les travaux d'aménagement débuteront donc en fin d'année.

2. Rue des Balmes

Les habitants des Balmes ont adressé une demande pour la mise en place d'une barrière de sécurité dans le virage d'entrée dans le hameau qui est dangereux en raison de l'étroitesse de la rue qui ne permet pas le croisement de deux véhicules et du ravin relativement important au bord de la route. La commission voirie ira sur place afin de prendre une décision. Une demande d'aide pourra être faite au titre des amendes de police si cette proposition est retenue.

Urbanisme

1. Permis de construire

PC0692572200007 – 263, rue de la Madone – AK 229 – DE VERMONT Jean-Paul

Construction d'un garage – **Dossier soumis à l'accord de l'ABF**

2. Déclarations préalables

DP0692572300003– 61 impasse du Villard – AC 142 – PLASSON Nicolas

Pose de volets roulants en PVC blancs – **Le conseil municipal émet un avis défavorable et demande une harmonisation de la couleur des volets roulants avec celle des menuiseries existantes.**

3. Certificats d'urbanisme

CU0692572300001- Le Mathy – A100007

4. SAFER

La SAFER informe des ventes de propriétés sur la commune.

4. Projet parcelle AN 88

L'acquéreur propose la construction d'un garage en structure légère avec toiture plate. Après étude du bâti existant dans l'environnement proche, une toiture deux pans sera demandée.

Environnement

1. Espaces Naturels Sensibles

Xavier Collonge présente le compte-rendu de l'atelier du mercredi 11 janvier. 45 sites sont classés dans le Rhône dont 3 à proximité de notre commune : les Landes du Beaujolais, le massif de la Pyramide et le massif de la Cantinière. Les landes du Beaujolais représentent 1382 hectares dont 9 hectares sur la commune. Les objectifs du groupe de travail sont :

- La mise à jour des inventaires
- L'intégration des acteurs et personnes concernées pour faire des propositions de gestion
- La maîtrise des dépenses publiques
- La maîtrise foncière
- La communication

2. Commission environnement

Rapporteur : Laurence Renoux, adjointe à la communication et au tourisme

- Illuminations : achat de boules en mousse pour le sapin et d'un projecteur pour la façade de la mairie avec 4 motifs (flocon, cadeau, étoile filante et joyeuses fêtes) pour un coût de 2 000 € TTC.
- Aire de jeux :
 - remise en forme du terrain avec apport de gravier Saint Martin – GIMARET PAYSAGE : 3 907 €
 - plantation d'une vigne vierge grimpante et installation de 4 bancs.
- Stade : suppression de la haie de cyprès de leyland existante - GIMARET PAYSAGE : 2 679.48 € - et plantation de 6 arbres.
- École : plantation de 4 arbres aux alentours de l'école

Le conseil municipal valide ces propositions.

3. Parcelle AB 23

Suite à la rencontre avec les propriétaires sur place, ils ne souhaitent pas donner suite à notre proposition d'acquisition.

4. Passage sur la commune

Le sou des écoles de St Etienne La Varenne nous informe de sa randonnée pédestre des Sarments le dimanche 5 mars 2023. Le conseil émet un avis favorable.

V. SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

1. CAVBS

Jean-Charles Perrin présente le compte-rendu du conseil communautaire du 14 décembre 2022.

VI. QUESTIONS DIVERSES

- L'association des familles du Perréon sollicite la mise à disposition de la salle du stade le vendredi soir de 18h à 20h pour des cours de yoga et gym de manière pérenne. L'association compte 47 adhérents de la commune sur 187 adhérents. Un point sera fait avec les associations utilisatrices afin de prendre une décision.
- Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier des assistantes maternelles de la MAM qui demandent le blocage de leur loyer suite à la réévaluation du mois de janvier qui s'élève à 21.13 €. Comme stipulé dans le bail civil, la commune est tenue d'appliquer l'indexation par référence à l'indice des loyers publiés par l'INSEE. Une augmentation des frais d'entretien peut être envisagée pour couvrir cette augmentation.
- Commission sentiers pédestres : jeudi 2 mars à 19h30
- Prochain conseil municipal : 7 mars 2023 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 23 heures.

PERRIN Jean-Charles,
Maire

RENOUX Laurence
Secrétaire de séance